Assembly of First Nations

473 Albert Street, 8th Floor
Ottawa, Ontario K1R 5B4
Telephone: (613) 241-6789 Fax: (613) 241-5808
http://www.afn.ca

Assemblée des Premières Nations

473, rue Albert, 8e Étage
Ottawa (Ontario) K1R 5B4
Téléphone: (613) 241-6789 Télécopieur: (613) 241-5808
http://www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
20, 21 ET 22 JUILLET 2010, WINNIPEG (MANITOBA)

Résolution nº 31/2010

TITRE :	**Retrait de l'APN en tant que membre de l'Organisation nationale de la santé autochtone (ONSA)**
OBJET :	Santé
PROPOSEUR(E) :	Maureen Chapman, Chef, Première Nation de Skawahlook, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Richard Powless, mandataire, Six Nations, Ont.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. L'Assemblée des Premières Nations (APN) n'a jamais admis la structure de gouvernance de l'Organisation nationale de la santé autochtone (ONSA) en raison de son approche pan-autochtone.

B. Les Chefs en assemblée ont adopté en décembre 2004 la résolution nº 104 qui demande à l'APN de ne pas participer à des initiatives pan-autochtones.

C. Les Chefs en assemblée ont adopté en décembre 2009 la résolution nº 45 qui demande à l'APN de ne plus appuyer les activités de l'ONSA, ni d'y participer, tant que les questions/préoccupations permanentes relatives à la gouvernance n'auront pas été entièrement réglées en vue de respecter une approche fondée sur des distinctions qui répond aux besoins en matière d'information et de recherche en santé des Premières Nations.

D. La condition susmentionnée n'a pas été remplie.

E. Le Comité des Chefs sur la santé (CCS) a adopté une motion en avril 2010 qui recommande au Comité exécutif de ne plus soutenir l'ONSA par l'intermédiaire de l'APN en raison de la baisse actuelle du financement d'autres programmes qui sont plus bénéfiques aux Premières Nations. Le Comité des Chefs sur la santé est d'avis que les questions permanentes relatives à la gouvernance ne seront pas réglées d'une manière appropriée.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Confèrent à l'APN le mandat de cesser d'être membre de l'ONSA et d'en aviser l'ONSA en lui envoyant une lettre ainsi qu'au ministre de la Santé.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 22e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

Head Office/Siège Social
Territory of Akwesasne, RR#3, Cornwall Island, Ontario K6H 5R7 Telephone: (613) 932-0410 Fax: (613) 932-4115
Territoire de Akwesasne, RR#3, Ile de Cornwall (Ontario) K6H 5R7 Téléphone: (613) 932-0410 Télécopieur: (613) 932-0415

2. Recommandent que la portion appropriée des ressources organisationnelles de l'ONSA soit immédiatement mise de côté afin d'être allouée à des processus distincts des Premières Nations, tels que le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations.

3. Recommandent au Chef national de discuter de cette question avec le ministre de la Santé afin de mettre en place une solution viable pour les Premières Nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 22e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL